

Les subsides

très régressif même si les Canadiens à faible revenu devaient en retour obtenir un modeste crédit d'impôt.

Il y a un mois, le ministère des Finances m'a convoqué à une séance d'information détaillée sur la taxe sur les transactions financières qui, d'après ce que je comprends, est l'option la plus susceptible d'être retenue. Le ministre des Finances en a parlé dans sa déclaration à la Chambre du 6 mai dernier. Je me reporte à une analyse du ministère pour expliquer au député pourquoi j'exprime dès maintenant les préoccupations de mon parti au lieu d'attendre docilement et passivement jusqu'à l'après-midi du 18 juin. Même là, nous ignorerons encore tout de ces propositions car elles ne seront présentées qu'à 20 heures.

Je tire mes renseignements d'une analyse effectuée par le ministère des Finances il y a tout juste un mois. On y déclare que des modifications improvisées seraient complexes et n'auraient qu'une portée limitée. Le secteur des affaires rejeterait une intervention au niveau des grossistes. Étant donné la taxe de vente provinciale, il serait impossible d'intervenir au niveau de la vente au détail. La taxe sur les transactions commerciales n'est possible «que si l'on adopte un taux unique et qu'on l'applique à tous les biens et services». C'est ce qu'envisage le gouvernement. Une taxe sur les transactions commerciales est une taxe globale qui ne permet que de rares exemptions. Une taxe à taux multiples est impossible à appliquer. Les exemptions créent un double système de taxation, compliquent les mesures de surveillance et l'administration, et le meilleur moyen d'en neutraliser les effets sur les familles à faible revenu consiste à leur accorder un crédit d'impôt.

● (1750)

On nous propose une taxe universelle sur la nourriture et un crédit d'impôt pour les familles à faible revenu. D'après le gouvernement, une famille à faible revenu est celle qui gagne moins de 15 000 \$ par année. Une famille de quatre personnes qui devrait payer la taxe sur la nourriture serait à quelque 5 000 \$ par année sous le seuil urbain de la pauvreté en milieu urbain. Il n'y a rien là d'hypothétique. C'est une proposition bien réelle qui est envisagée à l'heure actuelle par le ministère et qui est activement appuyée par les fiscalistes et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances.

Le député est-il disposé à se joindre à moi et à d'autres députés pour dire au gouvernement que cette taxe est inacceptable et qu'il devrait l'oublier et chercher d'autres moyens de réformer la taxe de vente? Le député est-il prêt à dire cela, oui ou non?

M. Schellenberg: Et c'est reparti, monsieur le Président. Le député d'Ottawa-Centre a assisté à une réunion où on a lancé des idées, qu'elles soient ou non réalisables. Il passe une journée à parler d'une situation que je persiste à qualifier de fictive, un moulin à vent contre lequel il tient à se battre. J'ai parlé de diverses mesures que peut ou non comporter une réforme de la fiscalité. Comme je le connais, le ministre des Finances va sûrement suivre fidèlement le sage et excellent conseil du député de Nanaïmo—Alberni, et c'est ce que nous pourrions tous constater le 18 juin.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a essayé à juste titre d'éclairer la Chambre, même si beaucoup de députés ont fait savoir qu'ils seraient probablement encore dans le noir

après la publication du Livre blanc. Je sais que le député s'inquiète de la complexité et du caractère arbitraire des dispositions relatives à la taxe de vente fédérale actuelle. Je sais qu'il est tout aussi préoccupé que moi, par exemple, du fait que le dentifrice fluoré peut être considéré comme un produit hygiénique exempt de taxe parce qu'il combat prétendument la carie, ou comme un produit cosmétique imposable. C'est là un exemple des problèmes que l'actuelle taxe de vente fédérale pose à notre système.

Dans sa déclaration, le ministre des Finances a fait savoir qu'il existe divers moyens de régler ce problème particulier. Il a fait savoir qu'on proposerait comme solution possible une taxe sur les transactions commerciales. Il a aussi laissé entendre que nous pourrions avoir encore une taxe de vente fédérale. En outre, il a parlé de la possibilité d'une taxe fédérale-provinciale combinée qui semble être une bonne idée.

Le député voudrait-il nous dire ce qu'il pense des trois options et quelles sont en particulier nos chances d'avoir une taxe fédérale-provinciale combinée, compte tenu du fait que l'Alberta n'a pas de taxe de vente provinciale à l'heure actuelle? Certaines personnes qui vivent dans l'est de la Colombie-Britannique, dont le député est originaire, m'ont dit qu'à un moment donné, un mouvement préconisait la sécession de la région et son annexion à l'Alberta parce qu'aucune taxe de vente n'y était perçue alors qu'il y en a une dans la province du député.

M. Schellenberg: Je remercie mon collègue de sa question. Il arrive très souvent que les gens de l'Ouest songent à se détacher d'une institution ou d'une autre. Cela se produit la plupart du temps quand ils sont mécontents. C'est ainsi que nous sommes.

Le député a raison de dire que la taxe fédérale de vente élimine des emplois. Nous avons appris que la taxe fédérale de vente au Canada est la seule taxe prélevée sur des marchandises dans le monde entier qui favorise les importations plutôt que les produits intérieurs. Je crois savoir qu'en moyenne, les fabricants canadiens paient un tiers d'impôts de plus que les importateurs qui leur font concurrence. De fait, certains paient de 60 ou 70 p. 100 de plus, aux termes du régime fédéral de taxe de vente actuellement en vigueur, que les importateurs concurrents. Cela s'explique parce que la taxe est perçue sur le prix final du fabricant canadien, qui comprend habituellement le coût de la publicité, de l'entreposage, des garanties et de la mise en marché.

Mon collègue a parlé des diverses options envisagées, comme la taxe sur les opérations commerciales, la taxe de vente fédérale et peut-être une taxe de vente conjointe fédérale-provinciale. Cela montre l'ampleur des consultations et des études que le ministre des Finances, son ministère et mes collègues ont faites pour examiner toutes les solutions possibles. Ils ont fait autant de consultations et ils ont reçu autant de suggestions que possible pour s'assurer que lorsque le document sera annoncé le 18 juin à 8 heures, l'heure d'Ottawa, à 5 heures en Colombie-Britannique, ce sera le meilleur document que nous pourrions offrir.

M. Redway: Monsieur le Président, dans sa déclaration annonçant une réforme fiscale, le ministre des Finances (M. Wilson) laissé entendre que, fort probablement, on aurait davantage recours aux crédits d'impôt que par le passé. Il a